MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 15846 du 8 mars 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »

NOR : *INTJ1805833S*

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 93175 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727078S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er avril 2018 :

Salfrand Éric NIGEND : 114389 NLS : 5185292

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er avril 2018 :

Labyt Jean-Michel NIGEND : 160338 NLS : 8017349

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er avril 2018 :

Tardif Nicolas NIGEND : 212056 NLS : 8066898

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er avril 2018 :

Fiquet Nicolas NIGEND : 209910 NLS : 8062969

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 mars 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,
L. Bitouzet